

pour AJ **1 | 2** mois

N° 2035-A-SD-2020

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-dessous

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN GYNÉCOLOGUE													
Nature de l'activité (1)		127 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA							AT	✓		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	✓	Année d'adhésion						Nombre de salariés	AP		Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)					DA										
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	216 336	101,66 %	
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	AC	3 525	1,66 %
	4	Montant net des recettes (Recettes moyennes par salarié : 707 €)										AD	212 811	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE	3		
	6	Gains divers (5)										AF	4 085	1,92 %	
	7											AG	216 899	101,92 %	
			TOTAL (ligne 4 à 6)												
3	8	Achats (6)										BA	1 741	0,82 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) (Nb moyen de salariés : 301,07)										BB	10 286	4,83 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	5 311	2,50 %
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD		
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	684	0,32 %
	13		Autres impôts										BS	1 430	0,67 %
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	8 526	4,01 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	11 058	5,20 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	666		
	17	Entretien et réparations										1 757	0,83 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs	
	18	Personnel intérimaire										782	0,37 %		
	19	Petit outillage (11)										948	0,45 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										442	0,21 %		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										2 982	1,40 %		
	22	Primes d'assurances										7 463	3,51 %		
	23	Frais de véhicules (12)										2 983	1,40 %	Total : Transport et déplacements	
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...									4 209	1,98 %	
24	Autres frais de déplacements (voyages...)										1 226	0,58 %			
	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	25 383								
25		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	5 885	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				BU	373		31 641	14,87 %		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès					963	0,45 %								
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					3 509	1,65 %								
28	Frais d'actes et de contentieux					25	0,01 %								
29	Cotisations syndicales et professionnelles					BY	736	0,35 %							
30	Autres frais divers de gestion					1 716	0,81 %								
31	Frais financiers (14)											BN	498	0,23 %	
32	Pertes diverses (15)											BP	218	0,10 %	
33											TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	106 807	50,19 %	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

MÉDECIN GYNECOLOGUE

N° SIRET

127 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	110 091	51,73 %	
	35	Plus-values à court terme (16)						CB	291	0,14 %	
	36	Divers à réintégrer (17)						CC	1 305	0,61 %	
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	141	0,07 %	
	38						TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	111 828	52,55 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
	40	Frais d'établissement (19)						CG	28	0,01 %	
	41	Dotation aux amortissements (20)						CH	2 363	1,11 %	
	42	Moins-value à court terme						CK	42	0,02 %	
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	2 101	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	4 515 2,12 %	
	44	Déficit Société civile de moyens (18)	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	863	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	279			
	45		dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1 005			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)							CM	224 0,11 %	
5			Montant de la TVA afférante aux recettes brutes :					CX		27	
			Montant de la TVA afférante aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dans montant de la TVA afférante aux honoraires rétrocédés :					CZ			
6		Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7			Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélo-moteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
			Désignation des véhicules :								
			Modèle(s)	Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
					(2)		Type de carburant (3)				
				T		X		7 850			
			Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->								
			Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								
									A		B